# Le Programme 2030 : Comment le dialogue social combat l'inégalité et assure la cohésion sociale

Forum politique de haut niveau papier sectoriel du groupement majeur des travailleurs et syndicats

Avril 2016

TUDCN-RSCD

Ce rapport se base en grande partie sur des études existantes ; *TUAC Background Paper The Role of Collective Bargaining as part of a comprehensive strategy to reduce inequality* - http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/10/6D/document_doc.phtml; *La pertinence du dialogue social dans le développement - nouvelles études RSCD/CPDE* - http://www.ituc-csi.org/la-pertinence-du-dialogue-social?lang=fr

Ce rapport est disponible en ligne : www.ituc-csi.org/IMG/pdf/HLPF_-_tu_submission_fr.pdf

## *Le monde en proie à une inégalité croissante*

Le nouvel agenda du développement mondial entériné par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été accompagné, depuis le début de sa négociation, du slogan et de l'ambition de « ne laisser personne pour compte ». Pour les travailleurs at le mouvement syndical, cela signifie reconnaitre et agir face aux inégalités toujours croissantes auxquelles sont confrontées les individus à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

La croissance des inégalités de revenu a cessé de n'être qu'une simple question éthique – elle est porteuse d'un coût économique et restreint une reprise large et durable. Elle comporte aussi des conséquences à long terme. Une forte inégalité entraîne une faible mobilité intergénérationnelle. L'accaparement de l'agenda politique par les échelons de revenus supérieurs, à travers leur domination excessive du financement politique dans certains pays, entraîne une sérieuse distorsion de la politique publique et fomente l'inégalité dans les modèles de croissance économique.

L'augmentation de l'inégalité parmi les ménages a été largement une conséquence de changements de la distribution des salaires qui représentent 75% des revenus ménagés parmi la population adulte. Loin d'être limitées en termes de leur portée géographique, les inégalités sont omniprésentes tant dans les pays développés que ceux en développement. Alors qu'elles atteignent leur niveau le plus élevé en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, selon le coefficient Gini, les inégalités de revenus en termes de la part des salaires continuent à se creuser dans beaucoup de pays développés[1]. L'inégalité mesurée par le rapport entre les déciles de revenu supérieurs et inférieurs a augmenté dans la plupart des pays du G20 mais pas dans tous[2]. À partir de la fin des années 1980, la hausse des inégalités de revenu s'est progressivement étendue, même si des différences significatives subsistent entre les pays. Les paradis fiscaux doivent être révélés et déracinés. L'existence de paradis fiscaux ne se limite pas à Panama mais bien à d'autres états qui proclament combattre l'évasion fiscale tels que les Etats-Unis et le Royaume Uni.

L'inégalité forte et croissante comporte un coût social et économique considérable. Selon une hypothèse avancée dans divers rapports émanant du département de la recherche du FMI, la croissance de l'inégalité, conjuguée au comportement des intermédiaires financiers, aurait contribué à la bulle financière antérieure à 2008[3]. Une autre étude conclut : « L'égalité semble constituer un important ingrédient en vue de la promotion et du soutien de la croissance ». L'actuelle augmentation des inégalités est de plus en plus en décalage avec les approches établies du développement durable. Laissant de côté l'argument moral en faveur d'une égalité accrue, il existe aussi un argument économique irréfutable contre l'inégalité.

La pauvreté exclut des millions de citoyens de l'économie traditionnelle, en les privant de la possibilité de réaliser leur potentiel. Dans le même temps, de nombreuses familles de travailleurs éprouvent de la difficulté à payer pour un logement décent, des soins de santé adéquats, une assurance pour le troisième-âge et une éducation pour leurs enfants. Ce qui réduit les perspectives de croissance durable sur le moyen terme.

---

[1] http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI/countries?display=map

[2] Source : Base de données OCDE sur les salaires, Base de données mondiale OIT sur les salaires et Base de données OCDE-UE sur les économies émergentes pour le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

[3] Michael Kumhof et Romain Rancière, IMF Research Papers, 2011

## *À mesure que les institutions du marché du travail s'érodent, les inégalités se creusent*

L'affaiblissement des institutions du marché du travail figure parmi les principales causes de l'inégalité croissante. Le « paradigme de la réforme structurelle » employé depuis les années 1980 a eu pour effet adverse de réduire le pouvoir des institutions du marché du travail à modérer les inégalités sur le marché du travail. La part des travailleurs couverts par des conventions collectives a reculé dans beaucoup d'économies industrialisées.

L'intégration des économies nationales au sein de marchés globaux et l'essor des chaînes d'approvisionnement mondiales ont provoqué une intensification de la concurrence, incitant les grandes entreprises à revoir à la baisse leurs coûts de main-d'œuvre, à coups de restructurations, de sous-traitance et de production offshore, entraînant, par-là même, une pression baissière sur les salaires et les conditions de travail. Dans nombre de pays, ces changements se sont accompagnés d'une dérégulation des marchés du travail et d'un démantèlement du soutien politique pour des institutions de marché du travail protectrices et la négociation collective. Ces politiques, conjuguées à la mobilité accrue du capital, ont fait basculer le pouvoir de négociation au détriment des travailleurs et de leurs représentants. Le modèle des chaînes d'approvisionnement mondiales est basé sur des bas salaires, des conditions de travail insécurisées et souvent dangereuses. Les buts du développement durable nécessitent le travail décent.

Les normes internationales du travail sont le fondement de la justice sociale et d'une globalisation équitable. Nonobstant la ratification large des conventions de l'OIT, des obstacles à la réalisation effective du droit d'organiser et de négocier collectivement (Convention 98) continuent d'exister. Les conclusions d'une étude récente du MFI « confirment que le déclin de la syndicalisation est fortement associé à l'augmentation des parts de revenus des échelons supérieurs » avant d'ajouter que cela « explique environ la moitié des 5 points de pourcentage d'augmentation dans les 10% supérieurs de la part de revenu. De même, approximativement la moitié de l'augmentation du revenu net dans le Gini est entraînée par la désyndicalisation. » [4]

En tant que piliers du dialogue social, la liberté d'association et la négociation collective constituent des pierres angulaires dans la lutte contre les inégalités. Une lutte menée à bien en améliorant les conditions de travail et en assurant des relations d'emploi équitables et l'innovation mais aussi, de façon plus générale, en valorisant le renforcement des institutions démocratiques. Vu son rôle crucial envers la garantie d'une protection sociale et de droits en matière de santé et d'éducation, il est clair que le dialogue social a un rôle essentiel à jouer dans la gestion du changement sociétal.

[4] *Source :* Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, IMF "Finance & Development", mars 2015, Vol. 52, No1

## *L'inégalité, le Programme 2030 et le rôle du dialogue social*

Les preuves attestant de l'aggravation des inégalités de par le monde sont accablantes. Aussi, la communauté de développement internationale a-t-elle identifié l'inégalité comme l'un des défis fondamentaux et croissants pour le développement durable. Ceci est illustré par l'Objectif de développement durable 10. Le Programme 2030 a en outre reconnu que le développement durable peut uniquement être accompli à travers la création d'emploi productif et de travail décent pour tous, en inscrivant celui-ci dans les cibles correspondantes des ODD. La réalisation des quatre piliers du travail décent – création d'emploi, droits des travailleurs, dialogue social et protection sociale – sont indispensables pour assurer que « personne ne soit laissé pour compte ». À la lumière des tendances mondiales, l'importance du dialogue social et de la négociation collective ne peut être minimisée dans le cadre des efforts visant à combattre les inégalités. Il convient d'inverser les tendances actuelles en promouvant et en soutenant le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux.

Le dialogue social fait référence à tout type de négociation, de consultation ou d'échange d'informations entre des représentants d'employeurs, de travailleurs et de gouvernements, sur des enjeux généralement liés à la politique économique et sociale. Il peut intervenir à différents échelons, depuis le niveau sectoriel ou interprofessionnel, au niveau national et régional. Il peut donner lieu à différents résultats allant de conventions collectives d'entreprise aux accords-cadres internationaux et aux conventions tripartites nationales.

Le dialogue social requiert un environnement propice et un cadre institutionnel effectif. En commençant par le respect des libertés fondamentales comme la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Des organisations représentatives et indépendantes des employeurs et des travailleurs, des pratiques saines en matière de relations employeurs-employés, y inclus l'inspection du travail, et le respect des « partenaires sociaux » constituent les autres composantes de base du dialogue social.

Le dialogue social est d'autant plus indispensable vu la prégnance accrue du secteur privé dans la communauté de développement et la focalisation persistante sur la croissance économique, conjuguées aux inquiétudes grandissantes suscitées par les inégalités sociales et de revenus. Le dialogue social a notamment pour fonction d'assurer que les entreprises respectent les conditions de travail et constitue partant un moyen d'assurer la responsabilité des entreprises et autres acteurs du secteur privé dans le cadre de leurs activités[5].

Enfin, dans beaucoup de situations post-conflit et de pays en cours de transition démocratique, le dialogue social s'est avéré être un puissant outil à l'heure de consolider la paix sociale et de paver la voie de l'avenir en amenant autour de la table les acteurs économiques, sociaux et gouvernementaux. Le dialogue social a figuré au cœur des processus de transition vers des sociétés démocratiques et libres dans des pays comme l'Afrique du Sud, la Tunisie, l'Indonésie, ainsi que dans beaucoup de pays de l'ex-bloc soviétique.

[5] Le rapport intitulé « La responsabilisation des entreprises POUR le développement » publié en avril 2015 par le RSCD/CSI met en exergue les mécanismes existants de responsabilisation des entreprises de manière générale, ainsi que des critères spécifiques permettant de garantir l'efficacité des initiatives du secteur privé dans le contexte du développement. http://www.ituc-csi.org/business-accountability-for-development

## *L'incidence du dialogue social sur le développement : des études de cas nationaux*

Pour tenter d'évaluer l'impact du dialogue social et sa pertinence au développement à l'échelle nationale, le mouvement syndical a récemment entrepris des études de cas dans trois pays, nommément le Ghana, l'Indonésie et l'Uruguay. Les principales conclusions de chacune de ces études de cas sont présentées ci-après. Dans chacun des pays, l'expérience démontre dans quelle mesure le dialogue social peut soutenir la mise en pratique de la plupart des ODD.

Dans le cas du ***Ghana***, d'importantes contributions aux cibles inscrites dans les Objectifs 1, 8 et 10 ont été relevées. Au niveau national, le dialogue social articulé au travers de consultations tripartites a conduit à une augmentation de 1500% du salaire minimum national journalier au fil des quinze dernières années. Le dialogue bipartite au niveau d'entreprise, qui détermine les salaires, les conditions de travail et l'organisation du travail, est couvert par un cadre juridico-institutionnel, basé sur la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'OIT et est consacré par la constitution nationale et le droit du travail. En plus d'améliorer les salaires et les conditions de travail, le dialogue social au niveau de l'entreprise prévoit des espaces où les travailleurs peuvent influencer l'organisation du travail et la gestion de leur entreprise, contribuant par-là à la promotion de relations employeurs-employés positives dans le pays. Le dialogue social est devenu un élément essentiel dans la formulation de politiques économiques sur le moyen terme au Ghana, comme dans le cas de la Ghana Poverty Reduction Strategy (stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana ou GPRS) et a, dans le passé, contribué à mitiger les répercussions des hausses des prix des services publics. Cependant, le manque de structures et de procédures entièrement définies, de même que l'influence externe des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale ont restreint les résultats positifs de ce type de dialogue social.

Le cas de l'***Uruguay*** a mis en exergue l'impact du dialogue social sur les Objectifs 1, 5, 8 et 10. Le format actuel du dialogue social dans le pays avait initialement été introduit dans un contexte économique difficile. À l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement de centre-gauche en 2005, le pays se relevait d'une crise économique profonde, avec une dette publique qui dépassait 100% du PIB, un taux de chômage de 20% et un habitant sur trois vivant sous le seuil de la pauvreté. Les politiques de dérégulation mises en œuvre par les gouvernements antérieurs avaient provoqué un affaiblissement des syndicats et une dépréciation du salaire minimum, exacerbant la crise du marché du travail. Pour contrecarrer cette tendance, le nouveau gouvernement a désigné la politique sociale au titre de priorité explicite et mis en exergue l'importance du dialogue social. Ceci a accordé au mouvement syndical uruguayen, qui avait traditionnellement joué un rôle prééminent dans la représentation des intérêts des travailleurs, une place privilégiée dans le dialogue sur la politique du travail, de même que sur d'autres enjeux importants pour le développement et l'intégration sociale. Par conséquent, le marché du travail s'est converti en un facteur clé dans la hausse du niveau de vie de la population, de même qu'au plan de la réduction de la pauvreté en général et d'une distribution plus équitable des revenus. Les salaires réels ont augmenté de façon ininterrompue durant dix années consécutives, avec une hausse globale de 51,5% à l'issue de la décennie. Le mouvement syndical uruguayen représenté par le PIT.CNT a participé activement au dialogue national sur la sécurité sociale (Dialogo Nacional de Seguridad Social, DNSS) aux fins d'assurer l'intégration d'une perspective de conscience sociale dans la rédaction de la loi et la mise en œuvre des politiques publiques. En dépit de nombreuses différences entre les parties prenantes, les résultats des DNSS initiaux ont été extrêmement prometteurs et plusieurs accords ont donné lieu à des mesures concrètes, comme notamment la refonte du régime d'allocations de chômage et l'introduction d'une loi sur l'assouplissement de l'accès aux caisses de retraite. Le dialogue social s'est poursuivi au-delà de ces considérations, ouvrant la voie à un deuxième DNSS. À présent, une invitation a été faite par le nouveau gouvernement à participer à la discussion et la gestion du système national de soins.

Dans le contexte de la pertinence croissante des « partenariats multipartites » et s'agissant, plus spécifiquement, de la mise en œuvre du Programme 2030, le dialogue social offre des exemples de partenariats multipartites en cours depuis plusieurs décennies dans un grand nombre de pays. Des enseignements utiles peuvent être tirés de cette expérience. Chacune de ces études de cas met en exergue toute l'importance que revêt le dialogue social pour le renforcement des trois autres piliers de l'Agenda du travail décent.

## *MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROGRAMME 2030 PAR LE BIAIS DU DIALOGUE SOCIAL*

Le mouvement syndical maintient que les quatre piliers du travail décent sont d'une importance égale et se renforcent mutuellement. Par conséquent, tout objectif ou cible en rapport avec l'agenda du travail décent ne sera accompli que lorsqu'il sera réalisé dans toutes ses dimensions, y compris le dialogue social. Le fait notable que le Programme 2030 n'inclut aucune référence au dialogue social ne change pas qu'il demeure un élément critique pour la réalisation du travail décent (aux termes de l'Objectif 8 mais aussi dans divers autres objectifs comme le 1, le 5, le 10 et le 16 par exemple).

Il est bien entendu que la réalisation du Programme 2030 requerra, en plus de la mobilisation de ressources financières considérables, un soutien significatif reposant sur des ressources autres que financières. Par exemple, en l'absence d'institutions du marché du travail fortes comme le dialogue social et la négociation collective, notamment, l'accomplissement des objectifs et de la cible liés au travail décent s'avérera extrêmement difficile. Les preuves présentées au début établissent une forte corrélation entre l'affaiblissement des institutions du marché du travail et la croissance des inégalités. Aussi le dialogue social représentera-t-il dans les années à venir un moyen de mise en œuvre critique pour la réalisation des ODD. Cela supposera, toutefois, comme il a été signalé auparavant, un environnement propice et un cadre institutionnel efficace fondé, en tout premier lieu, sur le respect et la protection des libertés fondamentales et des droits du travail.

Quant à l'application et au suivi aux échelons national et international du Programme 2030, le dialogue social est important pour deux raisons. En premier lieu, pour atteindre les objectifs et les cibles associés à l'agenda du travail décent, il convient de promouvoir et utiliser le dialogue social comme l'un des piliers du travail décent. Cela impliquera la collecte de données permettant d'évaluer directement l'existence et l'usage du dialogue social au niveau du pays. Dans le même temps, les processus d'examen au niveau national peuvent bénéficier de la nature participative et démocratique du dialogue social à l'heure d'entreprendre les examens. Le processus de suivi et d'examen du Programme 2030 est envisagé comme un effort inclusif et participatif et le dialogue social est un moyen de faire en sorte que ce soit effectivement le cas. Ceci sera particulièrement important à l'heure de passer en revue les domaines qui relèvent de l'agenda du travail décent.

L'OIT, ses mandants tripartites et son mécanisme de suivi joueront un rôle fondamental dans le cadre du processus de suivi du Programme 2030, et ce tant en termes de l'application que du contrôle. En tant qu'agence de l'ONU spécialisée dans l'ensemble des domaines relevant du monde du travail, l'OIT réunit les critères requis pour soutenir la réalisation de la plupart des ODD.

## *« Ne laisser personne pour compte » signifie combattre les inégalités*

Renverser la tendance aux inégalités représente une préoccupation tout aussi pressante que l'éradication de la pauvreté absolue Il existe des approches éprouvées pour combattre les inégalités dont la mise en œuvre requiert uniquement une volonté politique. Le Programme 2030 a aussi fait naître un certain espoir, qu'à travers la réalisation du travail décent pour tous, une société plus équitable est réalisable. Les institutions du marché du travail telles que le dialogue, la négociation collective et les syndicaux peuvent directement contribuer à créer des sociétés plus égalitaires et promouvoir un développement réellement inclusif et durable.

**The Trade Union Development Cooperation Network** (TUDCN) is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.

*Le **Réseau syndical de coopération au développement** (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.*

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo** (RSCD) es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.

TUDCN-RSCD

dce@ituc-csi.org
+32 (0) 2 224 02 25
@TUDCN_RSCD /TUDCN.RSCD

This project is co-funded by the European Union

www.ituc-csi.org/development- cooperation